



BONSERGENT

réactualisé au 12 février 2020

HONORAIRES charge vendeur*

Prix de Vente	Commission T.T.C taux en vigueur 20%
De 0 à 50 000 €	10 % avec un minimum à 3 500 €
De 50 001 € à 100 000 €	9%
De 100 001 € à 200 000 €	8%
De 200 001 € à 300 000 €	7%
De 300 001 € à 500 000 €	6%
A partir de 500 001 €	5%

HONORAIRES ACTE DE LOCATION D'HABITATION LOI 1989 ET MEUBLE :

HONORAIRES DE VISITES, CONSTITUTION DE DOSSIER ET REDACTION DE BAIL 12€ ttc par m² pour le bailleur et 12€ ttc par m² pour le locataire

HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX 3€ ttc par m² pour le bailleur et 3€ ttc par m² pour le locataire

REMUNERATION TOTALE A LA CHARGE DU BAILLEUR Un mois de loyer charges comprises en ce inclus les 12€ ttc/m² de surface habitable pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail ET les 3€ ttc/m² de surface habitable pour les honoraires de réalisation de l'état des lieux

HONORAIRES ACTE DE LOCATION DE PARKING : forfait de 300 euros TTC (A partager 50% locataire – 50% bailleur)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSON DE BAUX (HORS TVA) : 10 % HT DE LA CESSON, MAJOREE DE 10 % DU LOYER TRIENNAL H.T. ET H.C.

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNEL (HORS TVA) : 10 % HT DU LOYER TRIENNAL H.T. ET H.C. AVEC UN MINIMA DE 3 000 EUROS

*Sauf accord exceptionnel entre les parties ou succession

Remise d'une note est obligatoire

SAS au capital de 8 000 € - SIRET 491 511 549 00018 R.C.S. PARIS - Code NAF 6831Z

Carte Professionnelle : T. n°11721 – Caisse de Garantie : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions – 110 000 €

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21